

Présents : DOR JL – FOULONGNE M – BATTINI S – LECUIR G – LECUIR L – CLERY JR – MENIVAL P – VASSEUR J – MILLE-MATHIAS L – DEFOSSE M – UGER A – QUENEUILLE J – SAUGNIER R –

Absents : LEFEVRE N (pouvoir) – ANDRIEUX G (pouvoir).

Secrétaire de séance : CLERY JR

En préambule, le maire fait un point sur la situation « COVID » et présente les indicateurs préfectoraux de l'Oise liés à la pandémie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

- Distribution des tickets piscine pour la période estivale
- Décision modificative au budget communal

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Le maire expose que les tarifs communaux pour la location de la salle des fêtes, de la salle des associations, ainsi que les tarifs des concessions au cimetière n'ont pas été modifiés depuis 2013.

Le débat s'instaure et il est décidé, à l'unanimité des voix de ne pas modifier les tarifs établis.

A savoir :

- Salle des fêtes :
 - Habitants de la commune : 1 journée 150 € - 2 journées 220 € - réunion 45 €
 - Habitants hors de la commune : 1 journée 200 € - 2 journées 290 € - réunion 45 €
 - Prix du KWh (électricité et chauffage) 0,14 €/KWh
 - Pièce de vaisselle cassée ou manquante 2 €
- Tarifs des concessions au cimetière :
 - Concession cinquantenaire 300 €
 - Concession trentenaire. 250 €
 - Cave-urne : concession cinquantenaire 250 €
 - Cave-urne : concession trentenaire. 200 €

VENTE D'UN DELAISSE DE VOIRIE (délibération n° 2021 / 015)

Le maire expose qu'au 19 de la rue de Perny, une parcelle qui faisait partie jadis d'une voie communale disparue, a été intégrée à une date inconnue, à la propriété originelle de cette habitation. Cette situation est apparue au moment de la vente du bien. Il convient, en accord avec l'étude notariale et l'acquéreur de procéder à l'arpentage de cette parcelle et la céder pour 1 € s'agissant d'un délaissé de voirie.

En conséquence, monsieur le maire propose de vendre ce délaissé de voirie pour 1 €.

Au vu de ces éléments, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De céder ce délaissé de voirie à monsieur BOULET (nouveau propriétaire)
- Fixer le prix de vente à 1 €
- Préciser que les frais de géomètre relatifs à l'identification de la parcelle au cadastre, ainsi que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- Autoriser monsieur le maire à signer les pièces relatives à cette transaction.

TICKETS PISCINE (délibération n° 2021 / 016)

La Communauté de communes met en place depuis plusieurs années l'opération du ticket piscine qui permet aux enfants de la commune de bénéficier d'entrées gratuites aux piscines Océane à Grandvilliers et Atlantis à Formerie. Le prix consenti pour la commune et à sa charge est de 1 € pour les enfants de 4 à 16 ans et 2 € pour les adolescents de 16 à 20 ans.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal fixent à 10 le nombre de tickets accordés à chaque enfant.

Ces tickets sont valables du 5 juillet au 29 Août 2021.

DECISIONS MODIFICATIVES (délibérations n° 2021 / 017 et 018)

1 ⇨ Le Maire explique que l'association des parents d'élèves organisent de nombreux événements mais compte-tenu du contexte actuel, cette association n'a pas pu récolter suffisamment de fonds pour régler les dépenses afférentes au concours organisé pour les enfants « Imagine si Paris m'était conté ».

Ainsi, il est proposé de leur verser une subvention supplémentaire d'un montant de 150 €.

Considérant que cette requête est justifiée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

décide de verser une subvention supplémentaire de 150 € pour l'association des parents d'élèves d'Abancourt et, pour cela, de modifier le budget communal 2021 comme suit :

- article 6574 : + 150 €
- article 6188 : - 150 €

2 ⇨ Le Maire rappelle que cette opération a été votée lors du vote du budget 2021 afin d'acquérir du matériel de bureau et informatique pour le secrétariat.

Il ajoute que compte-tenu du contexte actuel, la demande de ce type de matériel a fortement augmenté créant à la fois des ruptures de produits et une hausse non négligeable des tarifs.

Le matériel informatique qui avait été prévu initialement n'étant plus disponible, le choix devoir va se porter sur un produit plus cher.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :

- D'inscrire la somme supplémentaire de 500 € à la section d'investissement article 2183 opération 115 comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) - 115 : Matériel de bureau et informatique	500,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	500,00
	500,00		500,00
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	500,00		
6188 (011) : Autres frais divers	- 500,00		
	Total Dépenses		Total Recettes
	500,00		500,00

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Monsieur le maire expose les conditions d'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, et en particulier les dispositions spéciales qu'il convient d'appliquer lors de ces élections en situation de pandémie.

Plus spécifiquement :

- Les bureaux de vote pour ces deux scrutins se tiendront à la salle des fêtes d'Abancourt, à proximité de la mairie.
- Le maire présente le schéma d'organisation de ces bureaux et les besoins en assesseurs que nécessitent ces deux scrutins, dans le respect des textes en vigueur.
- Le maire présente les mesures sanitaires qui seront prises sur les deux bureaux pour l'accueil des votants comme pour les assesseurs qui bénéficient en l'occurrence d'une priorité de vaccination anti-covid.
- Les deux scrutins nécessitent la présence, pour chaque quart temps de la journée, de cinq assesseurs et d'un président. Il sera donc nécessaire de faire appel au volontariat de citoyens, de préférence vaccinés.
Des volontaires se font déjà connaître de façon spontanée et nous les en remercions.

Pas de questions diverses

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Fait en Mairie le 17 mai 2021

Le Maire,
DOR Jean-Louis